



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'action sociale
Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

A l'attention des commissions sociales
et des services sociaux régionaux

Service de l'action sociale SASoc
Kantonales Sozialamt KSA

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 92, F +41 26 305 29 85
www.fr.ch/sasoc

Courriel: sasoc@fr.ch

Chèques postaux: 17-1539-1 (Serv. financier cant.)

IBAN: CH89 0900 0000 1700 1539 1

N° du dossier: JCS/DA

Fribourg, le 10 octobre 2016

Ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle LASoc : adaptations informatiques

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service,
Mesdames, Messieurs,

Suite à l'adaptation des normes de calcul de l'aide matérielle LASoc décidée récemment par le Conseil d'Etat, des modifications informatiques peuvent être nécessaires.

Nous vous informons que le Service de l'action sociale participera à la prise en charge financière des éventuelles adaptations des logiciels sur la base d'un devis préalable. Nous vous invitons dès lors à nous adresser ces devis jusqu'au 10 novembre 2016.

Les frais d'installation de ces modifications sur la base de données et sur les procédures (appelés communément adaptation des postes) restent en revanche à charge des services sociaux régionaux.

Par la même occasion, nous vous adressons ci-joint l'Ordonnance modifiée du 2 mai 2006 fixant les normes de calcul de l'aide matérielle LASoc applicable dès le 1^{er} janvier 2017 et qui est également disponible sur le site du Service de législation du canton de Fribourg à l'adresse suivante :
<http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/4642>.

Nous vous remercions de votre engagement pour l'application de la loi sur l'aide sociale et vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame la Cheffe de service, Monsieur le Chef de service, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Jean-Claude Simonet
Chef de service

Annexe

Ordonnance modifiée fixant les normes de calcul de l'aide matérielle LASoc en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD